

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE

DU 28 MARS 2014

ORDRE DU JOUR

- Election du Maire et des Adjoints,
- Désignation des conseillers municipaux délégués
- Indemnités des élus,
- Election des Délégués :
 - du Syndicat des eaux Saône Mondragon, (reporté au 10/04/2014)
 - du CCAS (centre communal d'action social)
 - du SICECO (syndicat intercommunal électrification de Côte d'Or)
 - du SITNA (Syndicat Intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Tille aval, de la Norges et de l'Arnisson)
- Elections des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- Désignation des membres de la Commission administrative des élections
- Désignation des représentants aux Ecoles
- Conseil Municipal jeunes
- Création des commissions communales facultatives

Présents :

Christian SEICHON, ANGELO Lucie, Lionel BAUDRY, Anne-Lise LORAIN, Cédric VAUTIER, Isabelle BIENMILLER, Jean Philippe SANZ, Céline DUGEAY, Stéphane TIREL, Elodie COLLIN, Nelly DEFAUT , Michael PEDRO , Marie Thérèse FORIN Jean DANANCHY,

Pouvoir :

Jean-Claude VIALA donne pouvoir à Christian SEICHON

Absents :

Jean-Claude VIALA

Début de séance 19h00

OBJET : ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean DANANCHY, Conseiller Municipal doyen d'âge qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections municipal et à déclarer installer :

Christian SEICHON, ANGELO Lucie, Lionel BAUDRY, Anne-Lise LORAIN, Cédric VAUTIER, Isabelle BIENMILLER, Jean Philippe SANZ, Céline DUGEAY, Stéphane TIREL, Elodie COLLIN, Jean Claude VIALA, Nelly DEFAUT, Michael PEDRO , Marie Thérèse FORIN Jean DANANCHY,

Il informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de nommer un secrétaire ainsi que deux accessseurs.

Appel à candidature :

Secrétaire : Elodie COLLIN

Accessseurs : Céline DUGEAY et Stéphane TIREL

1/Election du Maire

Appel à candidature

Nom des candidats :

- Christian SEICHON

Résultats vote

- Nombre de bulletin trouves dans l'urne : 15
- Nombre de bulletin blancs : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolu : 9

Monsieur Christian SEICHON ayant obtenu 15 voix, ayant la majorité a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

2/Election des Adjoint

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application des articles L 2122-1 et L2122-2 du CGCT, la Commune doit disposer d'au moins 1 adjoint et 4 au maximum

Le Conseil Municipal décide de fixer le nombre d'adjoint à 3.

Le Maire informe qu'il s'agit d'une élection au scrutin secret de liste à la majorité absolu sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal

Appel à candidature

Nom des candidats :

- Lionel BAUDRY placée en tête de liste Lucie ANGELO, Jean Philippe SANZ

Résultats vote

- Nombre de bulletin trouves dans l'urne : 15
- Nombre de bulletin blancs : 15
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolu : 9

La liste dont le candidat placé en tête de liste est Monsieur Lionel BAUDRY et composé de Lucie ANGELO et Jean Philippe SANZ ayant obtenu 15 voix, ayant la majorité, sont proclamés Adjoint dans l'ordre de la liste et sont immédiatement installés

Le Maire fait part au Conseil Municipal nouvellement élus qu'il convient de déterminer les indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints :
Celles-ci prendront effet à compter du 29 mars 2014 pour le Maire et les Adjoints et à la date des arrêtés de délégations pour les conseillers municipaux.

OBJET : INDEMNITES DES ELUS

- **Indemnité du Maire**

Selon l'article L2123-23 du code général des collectivités territoriales, le Maire informe le Conseil Municipal que le taux maximal pour la Commune est de 43 % de l'indice 1015 compte tenu de la population au 1er janvier 2014.

Le Maire propose 40% de l'indice 1015, après en avoir délibéré le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

- **Indemnités des Adjoints**

Selon l'article L2123-23 du code général des collectivités territoriales, le Maire informe le Conseil Municipal que le taux maximal pour la Commune est de 16.5 % de l'indice 1015 compte tenu de la population au 1er janvier 2014.

Le Maire propose 13.5% de l'indice 1015, après en avoir délibéré le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

- **Indemnités des Conseillers municipaux délégués**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite donner les délégations CULTURE et COMMUNICATION à deux conseillers municipaux.

Le Maire informe le Conseil Municipal que ces délégations se feront sur décision du maire mais émet le souhait que ces délégations soient rémunérées et ne dépassent pas l'enveloppe maximale.

Le Maire informe l'assemblée que ces indemnités doivent être votées par le Conseil Municipal

Selon le L2123-24-1 du code général des collectivités territoriales le Maire informe que le taux maximal pour la commune est 6 % de l'indice 1015 compte tenu de la population au 1er janvier 2014 sans que toutefois l'enveloppe maximale ne soit dépassée.

Le Maire propose 6% de l'indice 1015

Le Maire propose 6 % de l'indice 1015, après en avoir délibéré le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DU SICECO

Le Maire,

Fait part aux membres du Conseil Municipal nouvellement élu qu'il convient de désigner un délégué titulaire et délégué suppléant pour représenter la Commune au sein du SICECO (Syndicat Intercommunal d'Energies de Côte d'Or).

Pour ce faire le Maire fait un appel à candidature :

Sont candidats Lionel BAUDRY comme délégué titulaire et Nelly DEFAUT comme déléguée suppléante.

A l'unanimité le Conseil Municipal a élu Lionel BAUDRY comme délégué titulaire et Nelly DEFAUT comme déléguée suppléante.

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DU SITNA

Le Maire,

Fait part aux membres du Conseil Municipal nouvellement élu qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Commune au sein du SITNA (Syndicat Intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Tille, de la Norges et de l'Arnison).

Pour ce faire le Maire fait un appel à candidature :

Sont candidats Cédric VAUTIER comme délégué titulaire et Jean Philippe SANZ comme délégué suppléant.

A l'unanimité le Conseil Municipal a élu Cédric VAUTIER comme délégué titulaire et Jean Philippe SANZ comme délégué suppléant.

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS

Le Maire,

Fait part aux membres du Conseil Municipal nouvellement élu qu'il convient de désigner les membres du CCAS (centre communal d'action social, il propose de fixer le nombre de membres à 8 (4 élus et 4 non élus) tout en sachant que le Maire est le Président du CCAS.

Pour ce faire le Maire fait un appel à candidature

A l'unanimité, le Conseil Municipal a élu :

- Isabelle BIENMILLER,
- Jean DANANCHY,
- Lucie ANGELO,
- Céline DUGEAY.

Le Conseil Municipal mandate le Maire pour le recrutement des membres non élus.

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Maire,

Fait part aux membres du Conseil Municipal nouvellement élu qu'il convient de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle se compose de 3 membres titulaires ,3 membres suppléants et du Président qui est le Maire.

Pour ce faire le Maire fait un appel à candidature

A l'unanimité, le Conseil Municipal a élu :

Membre titulaires :

- Lionel BAUDRY
- Michaël PEDRO
- Cédric VAUTIER

Membres suppléants :

- Nelly DEFAUT
- Jean Philippe SANZ
- Stéphane TIREL

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES ELECTIONS

Le Maire,

Fait part aux membres du Conseil Municipal nouvellement élu qu'il convient de désigner les membres de la Commission Administrative des Elections.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle se compose du Maire, d'un représentant du Préfet et d'un représentant du Tribunal de Grande Instance

Pour ce faire le Maire fait un appel à candidature

A l'unanimité, le Conseil Municipal sont désignés :

- Lionel BAUDRY, représentant du Préfet
- Marie FORIN, représentante du Tribunal de Grande Instance
- Christian SEICHON : Maire

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le Maire,

Fait part aux membres du Conseil Municipal nouvellement élu que dans la mandature précédente il existait un Conseil Municipal des Jeunes, le Maire propose que cette instance soit maintenue.

Il est proposé que le Conseil Municipal des Jeunes soit encadré par des élus dans la mise en place de ses actions et de ses projets :

Le nombre est fixé à 3 membres dont le Maire

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné :

- Stéphane TIREL en tant que membre titulaire
- Nelly DEFAUT en tant que membre suppléant.
- Christian SEICHON : Maire

OBJET : COMMISSIONS COMMUNALES FACULTATIVES

Le Maire,

Fait part aux membres du Conseil Municipal nouvellement élu qu'il convient de créer des commissions communales facultatives et informe qu'elles n'auront qu'un rôle consultatif.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer :

- **COMMISSION DES TRAVAUX**

Président : Lionel BAUDRY

Suppléant : Michaël PEDRO

- **COMMISSION COMMUNICATION :**

Présidente : Céline DUGEAY

Suppléante : Isabelle BIENMILLER

- **COMMISSION DES AINÉS ET DE LA QUALITÉ DE LA VIE :**

Présidente : Lucie ANGELO

Suppléant : Cédric VAUTIER

- **COMMISSION DES FÊTES :**

Présidente : Lucie ANGELO

Suppléante : Isabelle BIENMILLER

- **COMMISSION CULTURE :**

Présidente : Isabelle BIENMILLER

Suppléante : Elodie COLLIN

- **COMMISSION ENVIRONNEMENT ET FLEURISSEMENT :**

Président : Jean Philippe SANZ

Suppléante : Marie Thérèse FORIN

- **COMMISSION DES CHEMINS**

Président : Cédric VAUTIER

Suppléante : Nelly DEFAUT

Levée de séance 21h00